



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul et de l'Association internationale des Charités, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

L'Association internationale des Charités affirme que l'extrême pauvreté des femmes est une forme de violence à l'égard des femmes, qui les force à lutter chaque jour pour la reconnaissance de leurs droits les plus élémentaires – les droits matériels tels que le droit à la nourriture, au logement et à l'éducation, ainsi que les droits humains et les droits à la dignité, à l'intégrité physique et à l'intégrité de la personne. En outre, les femmes souffrent de la violence créée par le mépris et l'indifférence. Les pauvres, en particulier les femmes, ne sont pas considérés comme des êtres humains. Le plus souvent, ils sont invisibles.

L'Association affirme que la lutte contre la pauvreté est vouée à l'échec sans l'autonomisation des femmes qui souffrent de la pauvreté. Les 200 000 bénévoles au service de l'Association dans 52 pays s'emploient à rendre les femmes et les filles autonomes, en élaborant des projets pour répondre aux besoins des pauvres des communautés locales, et à renforcer leur participation et leur inclusion sociale, en particulier en œuvrant pour l'enseignement scolaire et non scolaire, le développement économique, la formation professionnelle, les soins de santé et la protection des droits civils et individuels des femmes.

Nous avons constaté très clairement dans un projet de l'Association en faveur des femmes autochtones du Vietnam que, du fait que, pendant de nombreuses générations, l'éducation des hommes les préparait à se battre, le taux de violence familiale était extrêmement élevé. Dans le cadre de ce projet, les femmes ont été formées et financées pour devenir planteuses de café. Cette initiative les a transformées en responsables au sein de leurs communautés, renforçant leur statut dans la famille et leur permettant de donner une instruction à leurs filles. Dans les projets que nous menons dans le monde entier, nous avons fait un constat que les statistiques confirment, à savoir que les mères instruites ont des bébés en bonne santé, que les mères instruites sont mariées et que les enfants dont les mères sont instruites vont à l'école. Investir dans l'éducation des femmes et des filles est un argument de poids contre la violence.

Néanmoins, pour de nombreuses femmes, l'accès à l'enseignement scolaire est difficile. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de mettre en place de nouvelles offres en matière d'enseignement non scolaire, surtout pour les femmes et les filles qui sont exclues de l'enseignement scolaire en raison de la pauvreté ou de traditions culturelles ou religieuses.

L'enseignement non scolaire peut être particulièrement efficace pour ce qui est d'apporter des réponses aux traditions culturelles et aux coutumes et d'offrir des perspectives aux femmes de tous les âges, quelle que soit leur situation familiale. Pour une femme, il n'est jamais trop tard pour s'instruire.

L'instruction représente l'un des plus puissants outils de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. L'instruction et la formation professionnelle rendent les femmes et les filles autonomes, en renforçant leur confiance en elles-mêmes et leurs compétences et en activant leurs capacités. Elles aident les femmes à dire non à la violence. L'instruction et l'indépendance économique qui en résulte assurent aux femmes un statut nouveau et plus affirmé dans leur famille et leur communauté.

Recommandations

L'Association invite les institutions internationales à redoubler d'efforts afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles et d'aider les victimes.

L'Association recommande que tous les gouvernements mettent en place l'enseignement obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons jusqu'à l'âge de 16 ans compris, y compris pour les enfants souffrant d'un handicap.

Convaincue que l'éducation est l'une des voies les plus sûres pour sortir de la pauvreté, l'Association recommande que les gouvernements honorent le droit à l'éducation de tous les enfants, en particulier des filles, en assurant la gratuité de l'enseignement ou une aide financière en cas de besoin.

L'Association recommande que les gouvernements fassent bénéficier toutes les filles adolescentes et toutes les femmes de l'enseignement non scolaire et de la formation professionnelle.

Les nouvelles formes d'apprentissage non scolaire et d'apprentissage tout au long de la vie devraient inclure l'enseignement des droits humains et de stratégies visant à prévenir et à faire cesser les situations de violence au foyer, sur le lieu de travail et dans la société.
